

Objet : Héliport de Paris-Issy les Moulineaux-Valérie André - Modification des infrastructures et des installations

En vigueur : Du jeudi 03 septembre 2026 au mercredi 30 juin 2027

Lieu : Hélistation : PARIS ISSY LES MOULINEAUX VALERIE ANDRE LFPI

CONTEXTE

PRÉAMBULE

Des travaux de réhabilitation de l'héliport Paris Issy les Moulineaux Valérie André sont menés et portent sur :

- La construction d'un hangar hélicoptères et de deux bâtiments accueil passagers et locaux administratifs ;
- La construction de nouveaux postes de stationnement et d'une voie de circulation ;
- La construction d'une nouvelle tour de contrôle.

INFORMATION DES USAGERS

Ce SUP AIP a pour objectif de présenter les différentes phases de travaux et sensibiliser les usagers sur d'une part le caractère évolutif des positions des postes de stationnement mais également de la proximité des zones de chantiers avec les aires de trafic et FATO.

Le séquençage des travaux (2 phases) engendre des changements sur la position des postes de stationnement .

Phase 1 : travaux de jour et de nuit

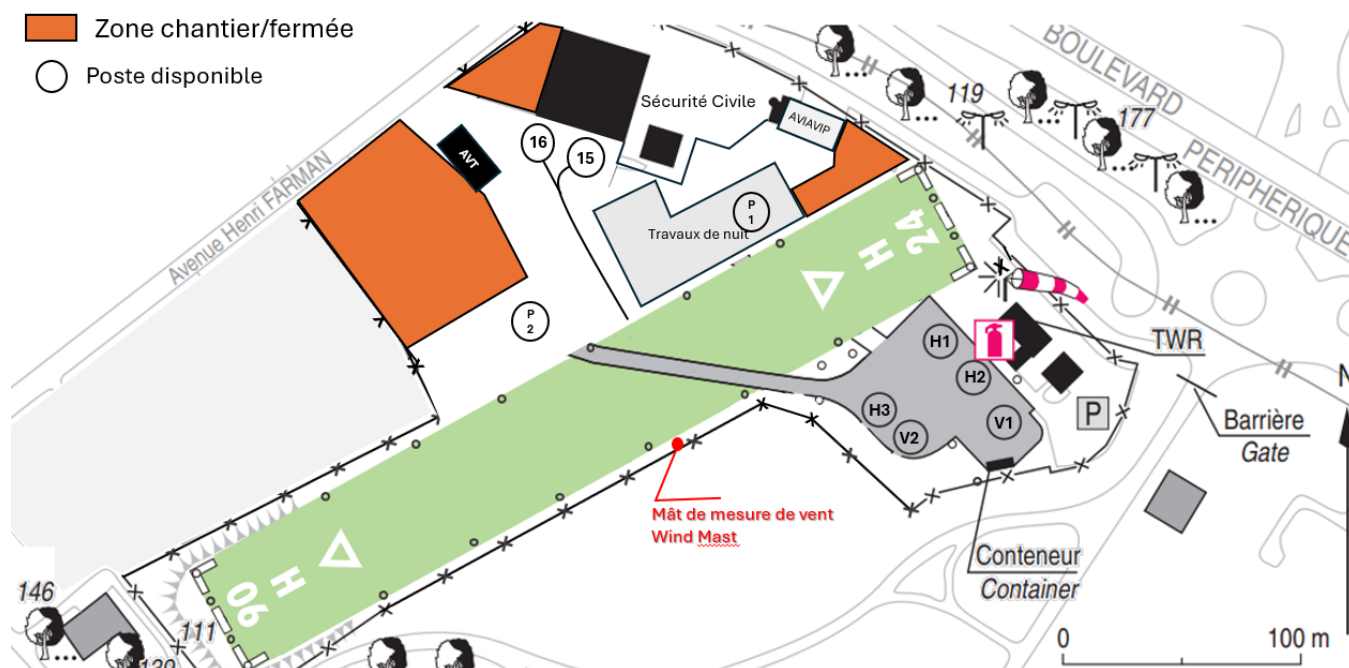
Phase 2 : travaux de jour

Une attention toute particulière doit être portée quant aux risques liés aux souffles rotor et à la présence potentielle de personnels sur les aires de trafic.

Les consignes particulières, trajectoires départs/arrivées ainsi que les procédures opérationnelles restent inchangées sauf informations contraires mentionnées au présent SUP AIP et NOTAM en vigueur et à venir.

Les début et fin de chaque phase de travaux sont portés à la connaissance des usagers par NOTAM.

Ce SUP AIP ne couvre qu'une partie des travaux sur la période Septembre 2026/Juin 2027 et sera suivi d'un second SUP AIP.

ANNEXE 1**PHASE 1 : PRÉPARATION DU CHANTIER ET MATÉRIALISATION DES POSTES DE STATIONNEMENT**

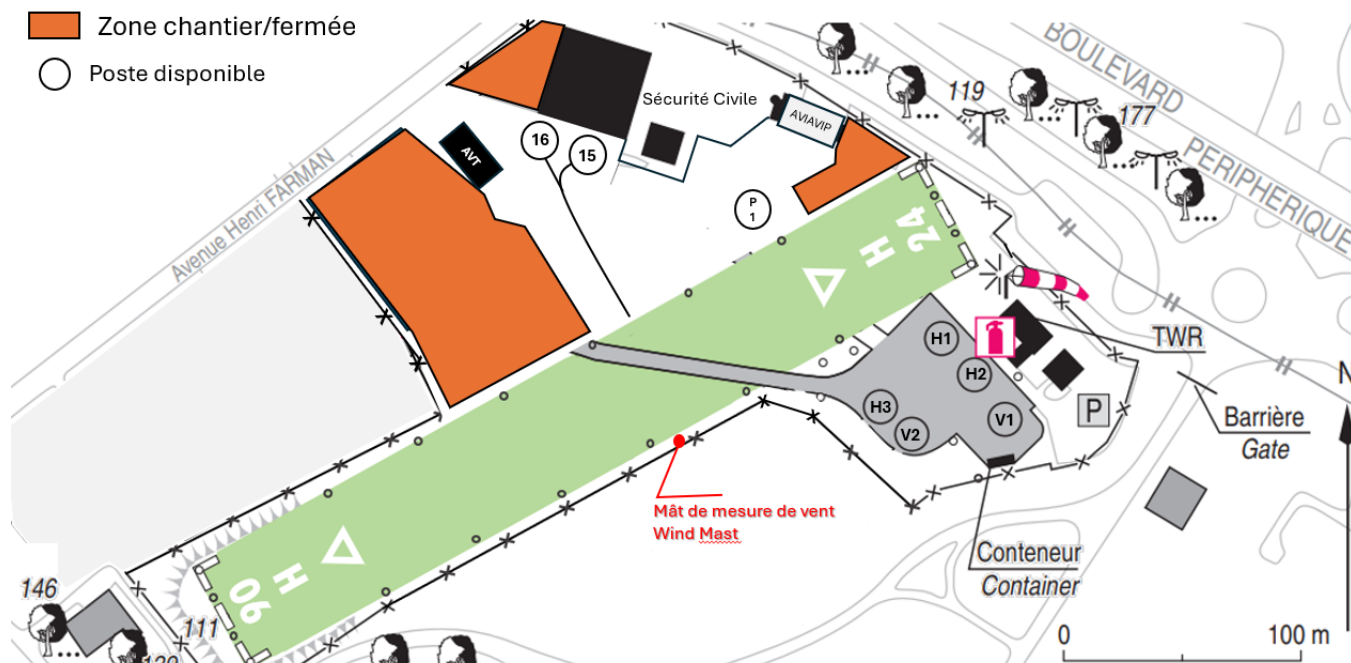
Durée estimée : 3 semaines (Septembre 2026, confirmation par NOTAM)

Travaux de nuit à proximité de la FATO.

Les postes P1, P2, H1, H2, H3, V1 et V2 restent utilisables pendant cette phase.

Les postes 15 et 16 sont à l'usage exclusif de la Sécurité Civile.

Les zones de chantier indiquées en orange sont clôturées et fermées à tout trafic avec présence possible de grue de levage.

ANNEXE 2**PHASE 2 : CONSTRUCTION D'UN HANGAR, D'UN BÂTIMENT PASSAGERS ET D'UNE TOUR DE CONTRÔLE**

Durée estimée : 10 mois (de septembre 2026 à juin 2027, confirmation par NOTAM)

Travaux de jour uniquement dans les zones de chantier indiquées en orange.

Les postes P1, H1, H2, H3, V1 et V2 restent utilisables pendant cette phase.

Les postes 15 et 16 sont à l'usage exclusif de la Sécurité Civile.

Les zones de chantiers indiquées en orange sont clôturées et fermées à tout trafic avec présence possible de grue de levage.